



Membres de l'association au 31/12/2023 : **63** adhérents
Donateurs patrimoine **49** | Donateurs Rencontres Culturelles **4**
Présents ou représentés à l'AGO : **34** adhérents

Ordre du jour :

1. Rapport moral 2023
2. Rapport financier 2023
3. Installation du bureau & du comité technique 2024-2027
4. Budget prévisionnel de fonctionnement 2024
5. Rencontres Culturelles 2024 – saison 6
 - Programmation #6
 - Budget prévisionnel #6
6. Propos de M. Bertrand Livet, *maire d'Usson*
7. Questions diverses

Vendredi 2 février 2024, l'assemblée générale ordinaire de l'association *Les Amis de l'Église St-Maurice d'Usson d'Auvergne* s'est tenue en la salle communale du préau d'Usson.

Le Président Gérard Lebègue ouvre la séance par un mot d'accueil à 18h51 et remercie tous les participants, membres de l'association, donateurs, partenaires institutionnels et mécènes qui se sont réunis pour cette assemblée générale.

Préambule

Le président apporte les regrets, les excuses et les vœux des personnalités qui n'ont pu se joindre à notre assemblée : M. Lionel Chauvin, président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et M. Bertrand Barraud, président de l'Agglo-Pays-d'Issoire et maire d'Issoire, M. Bertrand Ducros, sous-préfet d'Issoire.

Puis le président Gérard Lebègue présente le rapport moral 2023

1. Rapport moral 2023

Tout d'abord, le Président remercie les institutions et les mécènes privés qui soutiennent les objectifs de notre Association.

Il cite ainsi, les habitants d'Usson, les adhérents et donateurs, toute l'équipe municipale de la Commune d'Usson et les pouvoirs publics ; l'Agglo-Pays-d'Issoire, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et particulièrement les Conseillers Départementaux du Canton de Brassac-les-Mines, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que l'Ordre National du Mérite 63, le Pays d'Art et d'Histoire d'Issoire, Abry immobilier, Axa-agence d'Issoire J-J. Lafitte, qui nous sont restés fidèles. Enfin la société de gestion des droits des artistes interprètes Spedidam, le Super U d'Arlanc & les mécènes privés qui ont souhaités rester anonymes, enfin le collectif Les Saôneurs de Lyon,

l'association Par Quatre Chemins, le Comité d'animation d'Usson, qui témoignent tous du vif intérêt porté aux actions menées par notre association.

Le nombre d'adhérents à l'association et à jour de cotisation au 31 décembre 2023 est de **63**, inchangé par rapport à l'an dernier. Pour ce qui est du nombre de donateurs, nous l'avons divisé en deux parties cette année : **49** donateurs pour la Restauration du Patrimoine et **4** donateurs pour les Rencontres Culturelles d'Usson. Notons que 21 adhérents sont aussi donateurs et que 32 donateurs sont non-adhérents.

La collecte de fonds pour la restauration du patrimoine d'Usson 2023 s'élève à **40 520 €**, les dons pour les Rencontres Culturelles s'élèvent à **1 195 €**.

Les Amis de l'Église ont organisé les 5^{èmes} Rencontres Culturelles du 11 juin au 17 septembre 2024 - principalement les mardis - et se sont déclinées en :

- **10 concerts**
- **1 vente aux enchères**
- **8 visites musicales et 2 conférences sur la restauration d'art**

Les lieux de représentations ont été :

- L'Église St-Maurice d'Usson
- L'Orangerie du Château de Parentignat

18 artistes issus des grandes institutions musicales et représentant 7 pays – France, Tchéquie, Brésil, Chili, Pérou, Japon & Israël - ont été invités à se produire. La qualité de la programmation a été unanimement saluée par le public présent.

La direction artistique reste attachée au cadre historique des concerts proposés qui mettent en valeur les instruments et en lumière l'architecture de l'église d'Usson. Le rapport scène-salle est un marqueur des *Rencontres Culturelles d'Usson* réalisées en toute simplicité et qui crée un lien fort entre les artistes et le public.

Le président Gérard Lebègue, remercie Mmes Anne-France Thuret, Isabelle Azais & Catherine de Langlade, M. Philippe Allemand, M. Anne-François de Lastic, le claveciniste François Guerrier, Me. Alain Courtadon les jeunes bénévoles, qui ont contribué à la réussite de la vente aux enchères organisée au bénéfice de la conservation du Patrimoine d'Usson ; une vente aux enchères, joviale et fructueuse !

La fréquentation 2023 des Rencontres Culturelles d'Usson est de **844 personnes dont 67 enfants** (8% du public) pour une jauge moyenne de 84 personnes par représentation - une hausse de 22% rapport à 2022 -.

4 concerts ont affiché complet et le taux de remplissage moyen atteint 75 % de la jauge

Quelques chiffres :

- Quêtes : 4 849 € soit 6,78 € par adulte > +0,5 € par rapport à 2022
- Subventions publiques : 8 850 €
- Dons et mécénat : 3 675 €

- La Spedidam – nouveau mécène pour la programmation estivale : 1000 € soit 13% des cachets artistiques chargés

Le budget réalisé des Rencontres Culturelles d'Usson 2023^{#5}, inférieur à 12,3 % au budget prévisionnel (24 363 €), clôt à **18 521 € pour les charges et 18 538 € pour les produits est donc positif de 17 €** et se décompose pour les produits en :

- **Recettes propres** **6 013 € / 32%**
- **Subventions publiques** **8 850 € / 48%**
- **Mécénat privé** **3 675 € / 20%**

Notons que l'incertitude de recettes qui restait sur le Fonpeps-Apaj allouées par le ministère de la culture au titre du dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans les salles de petites jauges a été levée au 31/01/2024.

La subvention allouée par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a été soldée au 30/01/2024.

Il reste à finaliser l'attribution de l'actif de la clôture de l'association Usson-Passé-Présent.

Ainsi le bilan des Rencontres Culturelles d'Usson au 31 décembre 2023 s'élève à – 4 477 € mais une fois les incertitudes soldées (4 495 €), le **bilan des Rencontres Culturelles d'Usson 2023^{#5}** est de **17 €**

L'économie locale représente :

- Retombées économiques - secteur de l'Agglomération d'Issoire : 3 459 €, 19 % des dépenses
- Mécénat en nature : 1 648 €, 9 % des dépenses

La beauté de notre communication papier avec la déclinaison moderne de notre charte graphique a été saluée par l'ensemble de nos partenaires.

Enfin remercions aussi les artistes invités qui outre la remarquable qualité de leurs prestations, acceptent un cachet pour notre cause, au niveau des minima conventionnels.

Autre action remarquable et remarquée, la vente aux enchères organisée dans l'Orangerie du Château de Parentignat sous la conduite de Mme Anne-France Thuret, vice-présidente des Amis de l'Eglise d'Usson - outre son caractère festif - avec un chiffre d'affaire de 22 229 € a dépassé toutes nos espérances.

Elle a été suivie par un récital offert par le claveciniste François Guerrier, qui présentait en avant première son programme interprété au Festival Symphonia en Périgord la semaine suivante.

En conclusion, pour leur cinquième édition, *Les Rencontres Culturelles d'Usson* portées par l'association les Amis de l'Église St-Maurice d'Usson consolident leurs actions dans le paysage auvergnat et le paysage des festivals de musique de chambre.

La direction artistique toujours en recherche d'interprétations remarquables, entre en résonance avec le village historique d'Usson classé parmi les plus beaux villages de France.

Usson, par l'acoustique de son église, qui présente une réverbération moyenne, se prête parfaitement à la musique de chambre qui y est programmée, qu'elle soit ancienne, classique ou plus contemporaine. La ligne artistique se veut exigeante. Elle est contextualisée au public à chaque manifestation en toute simplicité.

Alors cette synergie - architecture, histoire, public et artistes - fait des *Rencontres Culturelles d'Usson* un petit festival que nous avons su construire et qui dorénavant compte dans le paysage issorien, auvergnat et bien au-delà.

Le rapport moral 2023 est alors mis au vote et l'assemblée générale ordinaire l'adopte à l'unanimité.

2. Rapport financier 2023

Le Président Gérard Lebègue passe la parole à Mme Josette Picgirard-Granier, trésorière de l'association qui présente le rapport financier 2023.

La trésorière rappelle que conformément à l'article 9 des statuts, l'association possède deux comptes au Crédit Agricole d'Issoire, un compte **Fonctionnement** et un compte **Œuvres**.

Le Bilan financier 2023 s'établit de la façon suivante :

	Disponibilités au 31/12/2022	Dépenses 2023	Recettes 2023	Disponibilités au 31/12/2023
Fonctionnement	3 081,52 €	19 207,49 €	16 422,65 €	296,68 €
Œuvres	45 870,91 €	17 002,40 €	40 520,31 €	69 338,82 €

Commentaires :

Compte fonctionnement : au 31 décembre 2023 le solde créditeur est de 296,68 €
Il restait à percevoir la subvention de 3 000 € du Conseil-Régional-d'Auvergne, 80 € de l'association de l'Ordre-National-du-Mérite et 1 414,50 € du Fonpeps-Apaj
Le solde potentiel au 31/12/2023 était donc de 4 791,18 €

Compte Œuvres : Le compte se décompose de la manière suivante
Compte œuvres sur livret **68 980,53 €** / Compte œuvres-courant **408,29€**

Comptes de résultat 2023 :

	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement			
Adhésions à l'association		1 550,00	1 550,00
Rétrocessions compte œuvre		1 932,95	1 932,95
Subventions publiques		6 850,40	6 850,40
Mécénat privé		1 180,00	1 180,00
Recettes exceptionnelles		50,00	50,00
Frais de fonctionnement généraux	686,52		- 686,52
Rencontres Culturelles	18 520,97	4 859,30	-13 661,67
Total en €	19 207,49	16 422,65	- 2 784,84

	Dépenses	Recettes	Total
Œuvres			
Rétrocessions compte fonctionnement	1 932,95		- 1 932,95
Frais bancaires	24,45		- 24,45
Tronc de l'église		525,78	525,78
Dons		17 135,00	17 135,00
Vente aux enchères		22 229,00	22 229,00
Parts sociales Crédit Agricole	45,00		- 45,00
Acompte travaux clocher	15 000,00		- 15 000,00
Intérêts sur livret association		630,53	630,53
Total en €	17 002,40	40 520,31	23 517,91

Le Président Gérard Lebègue rappelle à l'assemblée que par soucis de transparence, les comptes après avoir été approuvés par l'assemblée générale sont déposés en mairie L'assemblée après en avoir délibéré, approuve les comptes 2023 à l'unanimité et donne quitus à la trésorière de l'association.

3. Installation du bureau & du comité technique 2024-2027

3.1 - Election du bureau 2021/2024

Conformément à l'article 10 des statuts des Amis de l'Église d'Usson, l'Assemblée Générale Élective 2024 appelle l'élection d'un nouveau bureau. Le Président Gérard Lebègue précise qu'il a fait parvenir un mail à ce sujet ou un courrier postal aux adhérents n'ayant pas de mail, le 4 janvier 2024, appelant à candidature.

Le Président précise qu'une seule liste se propose pour constituer le bureau 2024-2027 de l'association à savoir :

M. Gérard Lebègue, *président*
Mme Anne-France Thuret, *vice-présidente*
M. Jérôme Verghade, *secrétaire*
Mme Josette Picgirard-Granier, *trésorière*

Le Président organise un vote par correspondance afin que chaque adhérent puisse s'exprimer. Le matériel électoral (liste, enveloppe d'élection et enveloppe de retour) est envoyé par courrier postal à chaque électeur, couplé avec la convocation à l'AGO, la semaine n°3 du 17 au 20 janvier 2024.

Le retour des bulletins se fait en mairie, conservés jusqu'à l'AGO par M. Gérard Vernet, 1^{er} adjoint en charge du lien avec les associations. Le dépouillement se fait le 2 février 2024 lors de l'assemblée générale.

Inscrits : **63** Votants : **46** Participation : **74,60 %**

Liste conduite par M. Gérard Lebègue : **46 voix**
Bulletins blancs ou nuls : **0**

Le bureau 2024-2027 élu est alors composé par la liste menée par M. Gérard Lebègue, qui prend ses fonctions à la proclamation des résultats faite par M. Gérard Vernet. S'ensuit un mot de remerciement du Président Gérard Lebègue

3.2 - Réorganisation du comité technique

Le Président reconduit souhaite et propose que M. Michaël Fontanet soit nommé conseiller du président et puisse à ce titre avoir accès aux réunions du bureau.
Puis Le Président Gérard Lebègue, conformément à l'article 6 des statuts, propose à l'assemblée de réorganiser le comité technique de la façon suivante :

Comité technique

- Mme Marie-Hélène Sauvadet
- MM. François Brives, Roch de Coligny, Jean-Claude Millot et Gérard Vernet

et propose que M. Michaël Fontanet intègre le comité technique ès-qualité de conseiller du président et M. Olivier Duvernois ès-qualité de photographe.

Aucun membre de l'association ne s'y opposant, l'assemblée adopte les propositions du Président Gérard Lebègue.

4. Budget prévisionnel de fonctionnement 2024

4.1 - Budget prévisionnel de fonctionnement 2024

Le Président redonne la parole à Mme Picgirard-Granier qui présente le budget prévisionnel de fonctionnement 2024 hors Rencontres Culturelles.

La trésorière explique qu'il y a deux budgets prévisionnels de fonctionnement, le budget de fonctionnement de l'association dédié aux affaires administratives de la structure associative proprement dites, et le budget des Rencontres Culturelles d'Usson dédié aux actions culturelles de l'association. Les lignes de dépenses communes à ces deux budgets, sont ventilées.

Mme Josette Picgirard-Granier présente alors le budget prévisionnel de fonctionnement hors Rencontres Culturelles :

Dépenses		Recettes	
Achat fournitures administratives	100,00	Cotisations	1540,00
Prime Assurance	20,00		
Frais postaux	650,00		
Communication	200,00		
Frais site internet	360,00		
Frais de mission	140,00		
Services bancaires	70,00		
Total en €	1 540,00		1 540,00

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le budget prévisionnel de fonctionnement hors Rencontres Culturelles.

4.2 - Cotisations à l'association 2024

Le Président rappelle à l'assemblée que le montant des cotisations ouvre droit à réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés au titre des dons aux œuvres et que les reçus fiscaux sont délivrés par la trésorière. Ceux-ci doivent être conservés 3 ans pour les particuliers et 10 ans pour les entreprises.

Puis il propose à l'assemblée générale que, la cotisation pour l'année 2023 n'ayant pas été augmentée, la cotisation 2024 soit portée à 28 €. Le reste à charge après déduction d'impôts sur le revenu est de 9,52 € pour les particuliers et 11,20 € pour les entreprises.

L'assemblée générale ordinaire de l'association vote favorablement le montant des cotisations pour l'année 2024, tel que proposé par le Président.

5. Rencontres Culturelles d'Usson 2024 – saison 6

Après avoir remercié Josette Picgirard-Granier, pour la partie financière de l'Assemblée Générale Ordinaire, le président Gérard Lebègue annonce à l'assemblée que notre 6^{ème} saison des Rencontres Culturelles d'Usson aura pour thème « *Contes du temps passé...* ». Puis le président passe la parole à Jérôme Verghade, secrétaire qui présente la programmation prévisionnelle 2024.

En préambule Jérôme Verghade remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour que les 5^{èmes} Rencontres Culturelles soient une réussite - en particulier les membres de l'association, du Conseil Municipal et les bénévoles – mais aussi les institutions et les mécènes sans qui ces Rencontres Culturelles d'Usson ne pourraient avoir lieu. Il souligne en outre l'engagement des artistes qui mettent leur talent au profit du patrimoine ussonnais pour le bonheur de chacun.

Le Festival d'été sera toujours en libre participation, cela permet au plus grand nombre et à toutes générations, de vivre des instants d'exception dans le cadre de l'église St-Maurice et de mieux découvrir le patrimoine local. Cependant sur proposition du bureau, un montant suggéré de participation adulte sera suggéré aux auditeurs.

Pour les 6^{èmes} Rencontres Culturelles, les demandes de subventions ciblées vers la diffusion du spectacle vivant auprès des institutions publiques – Agglo-Pays-d'Issoire, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, Direction Régionale des Affaires Culturelles... - sont en cours d'élaboration. S'y ajoute la recherche de mécènes privés.

Notre association est titulaire des licences d'entrepreneur de spectacles 2 & 3. Cela lui permet de solliciter pour la seconde année consécutive de l'aide aux festivals de la Spedidam - société de gestion des droits des artistes interprètes, du Fonpeps-apaj – fond de solidarité du ministère de la culture pour l'emploi des artistes -, et pour la première fois de l'aide à la création artistique de l'Adami – autre société de gestion des droits des artistes interprètes -.

La direction artistique des *Rencontres Culturelles d'Usson – saison 6* se fera – en privilégiant toujours *Histoire, Patrimoine et Musique de Chambre* – avec une attention particulière pour le jeune public.

5.1 - Programmation Rencontres Culturelles d'Usson 2024^{#6}

Contes du temps passé...

- 1- **Mardi 23 juillet | église 21h | Onslow & Mendelssohn, quatuors d'une nuit d'été...**
Quatuor I Folletti, sur instruments historiques > Christophe Mourault & Chi-Chih Wei, violons – Kumiko Wada, alto – Simon Foltran, violoncelle
- 2- **Mardi 30 juillet | église 21h | Les Fées sont d'exquises danseuses**, intégrale des préludes de Debussy
Kazuko Hiyama, piano Pleyel historique
- 3- **Mardi 6 août | église 17h30 | Les bois des Stradivarius, conférence musicale**
Jean-Marie Gardette, violoniste-conférencier
- 4- **Mardi 6 août | église 21h | Haydn & Onslow, affinités classiques**
Quatuor Mycélium, sur instruments historiques > Minori Deguchi & Sophie Pieraggi, violon – Jeanne-Marie Raffner, alto - Maguelonne Carnus-Gougues, violoncelle
- 5- **Mardi 13 août | parvis de l'église 16h | Les secrets de mon arbre**, contes en musique à partir de 6 ans
Les Aequinoxes > Pauline Hervouet, flûtes, comédienne & costumes – Clémentine Leduque, traverso, comédienne & mise en scène
- 6- **Mardi 13 août | église 21h | Sans frayeur dans ce bois**, airs de cour du XVII^{ème} siècle
Kalligramm > Jeanne Bernier, soprano - Lukas Schneider, viole de gambe
- 7- **Mardi 20 août | église 21h | Chopin & Franck, sonates pour un temps romantique**
Hager Hanana, violoncelle romantique – Cédric Lorel, piano Pleyel historique
- 8- **Mercredi 21 août | église 21h | Le Jardin féérique**, contes en musique à 4 mains de St-Saëns, Debussy, Dukas & Ravel
 Ondine > Juliette Aridon-Kociolek & Clémentine Dubost, piano – 1^{er} prix et prix du public du concours international de musique de chambre *La Follia Nuova* de Bolzano 2023

Mme Anne-France Thuret, vice-présidente de l'association, informe que de la **2^{ème} vente aux enchères caritative au profit de la restauration du patrimoine** sera organisée le samedi 24 août 2024, accueillie par M. Anne-François de Lastic dans l'**orangerie du château de Parentignat**, sous la conduite de Me Alain Courtadon.

Puis le président repasse la parole à Jérôme Verghade qui présente le budget prévisionnel 2024 des activités culturelles de l'association.

Ce budget, second budget de fonctionnement de l'association, comme expliqué précédemment, est élaboré de concertation avec la trésorière de l'association.

5.2 - Budget prévisionnel - Rencontres Culturelles 2024^{#6}

Charges 29 757		Produits 29 757	
60- Achats	2 935	70- Ventes & produits	7 352
Contrats de cession de spectacles	2 585	Recettes de quêtes	6 352
Frais de régie	200	Fonds propres	1 000
Frais de bureau	150	74- Subventions & aides publiques	15 650
61- Services extérieurs	3 307	Commune d'Usson	650
Location, réglages & accords piano	3 200	Agglo d'Issoire	7 000
Assurance Multirisque	107	CD63 - DALD	1 000
62- Autres services extérieurs	12 572	Conseil Régional AURA	4 000
Communication	1 900	DRAC - Eté culturel	1 500
Publicité	800	Etat - FDVA	1 500
Transport intervenants	3 500	75- Autres produits / mécénat	6 755
Hébergement intervenants	2 972	Spedidam – Aide aux festivals	1 800
Repas intervenants	2 000	Adami – Aide à la création	520
Frais divers	250	Fond solidarité artistes	935
Frais postaux & de télécom	1 000	Mécénat d'entreprises	2 800
Frais bancaires	150	Ordre National du Mérite	200
64- Charges de personnel	10 343	Dons des particuliers	500
Cachets brut plateau artistique	6 550		
Charges sociales patronales	3 793		
67- Charges exceptionnelles	600		
Franchises d'assurance	600		

M. Jérôme Verghade, secrétaire informe l'assemblée de l'incertitude de recevabilité du dossier de subvention de l'Etat-FDVA au regard de l'article 10 des statuts de l'association nommant le maire d'Usson en exercice Président d'honneur de l'association.

Le Président Gérard Lebègue rappelle alors que le président d'honneur a un rôle d'observateur et ne prend pas part à l'exécutif et à la gouvernance de l'association.

M. Bertrand Livet, maire d'Usson, confirme les propos du Président Lebègue et suggère de faire une modification statutaire. Une réflexion en ce sens sera étudiée en cours d'année.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le projet et le budget 2024 de Rencontres Culturelles d'Usson 2024^{#6} à l'unanimité.

6. Propos de M. Bertrand Livet, maire d'Usson

Le Président Gérard Lebègue passe ensuite la parole au maire d'Usson, M. Bertrand Livet, qui remercie l'association au nom du village d'Usson pour son engagement exemplaire dans les domaines « culture & patrimoine ». Il remercie également les fondations ayant apporté leur concours à la restauration du clocher et d'œuvres d'art :

- Fondation La Sauvegarde de l'Art Français
- Fondation Allianz
- Fondation Michelin
- Fondation Crédit Agricole

Bertrand Livret fait alors un exposé très complet sur l'avancement des projets de restauration de l'église et de son mobilier.

Restauration du tabernacle et de la statuaire :

La restauration du **Tabernacle dit « de la Reyne Margot »** est dans la phase d'achèvement et retrouve sa polychromie d'origine. En effet, les travaux menés par la restauratrice en charge permettront de reconsidérer d'anciennes restaurations hasardeuses et de remettre ce tabernacle dans sa configuration initiale. Il est à noter que les récentes recherches menées par la restauratrice placeraient ce tabernacle parmi les premières réalisations ayant suivi l'ordonnance papale d'équiper chaque église d'un tabernacle fermé.

La restauration de la **statue de St-Maurice** a permis également de retrouver la polychromie d'origine, de confirmer sa datation et de découvrir des décors (blasons, symboles, devises...) qui vont permettre d'attribuer les œuvres à la famille du commanditaire. Ces découvertes majeures en termes d'art, sont d'après le conservateur des Monuments Historiques *« parmi les plus importantes faites dans le Puy-de-Dôme au cours de la décennie »*.

Roch de Coligny, membre du Comité technique de l'association indique connaître le blason arboré par la sculpture et être en mesure de pouvoir l'identifier.

*Précisions apportées par M. le Maire d'Usson : un travail mené conjointement entre Bertrand Livet, Maire d'Usson, et Roch de Coligny, les jours suivants l'Assemblée Générale, a permis à ce dernier d'attribuer les armoiries présentes sur la statue équestre de Saint Maurice à **Anthoine VERNET (ca. 1495-1543)**, fondateur de la branche des VERNET d'Usson et Receveur ordinaire du Roi pour les baillages de Montferrand et d'Usson en 1521 et 1523. Cette découverte permet d'en préciser plus finement la datation, cette statue équestre portant l'inscription « **PRIES POVR ANTH(OIN)E V(ER)NET** », traduite par Roch de Coligny, et permettant d'attribuer cet objet au milieu du XVI^{ème} siècle ; les armes de la famille VERNET d'Usson sont encore aujourd'hui présentes dans la maison d'Usson dite « du pressoir », propriété actuelle de la famille Boyer.*

Enfin, la restauration de la **statue de St-Blaise**, moins avancée, devrait également permettre de retrouver sa polychromie d'origine.

Restauration des tableaux :

La **crucifixion de Niklaus Manuel Deutsch** (ca.1484 – 1530) a été décrochée ce jour pour être restaurée. Elle fera partie des œuvres présentée dans le cadre de l'exposition **« Made in Germany », du 4 mai au 23 septembre 2024, au musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon** ; une exposition ambitieuse dédiée aux peintures germaniques de la Renaissance issues des collections publiques françaises.

La conservation de la toile et son coût : 9 128,20 € (remboursement de TVA déduit), seront assurées par les services de l'état – Drac, Régional AURA, Conseil Départemental 63 et le musée de Besançon en charge de l'exposition nationale. Le retour de la crucifixion de Deutsch est prévu à Usson en octobre 2024.

La restauration du **retable de la résurrection de Lazare** est en cours d'achèvement. Le dégagement des vernis successifs a été plus complexes que prévu, et a induit un coût supplémentaire de 30 000 € sans financement.

Le résultat est cependant remarquable, où l'on retrouve les couleurs originales de l'œuvre comme ont pu le voir les premiers admirateurs du retable il y a plus de cinq cents ans !

Le retable devrait revenir à Usson à la fin du printemps 2024.

Quant au financement supplémentaire, la *Fondation de la Sauvegarde de l'Art Français* en partenariat avec la *Fondation Michelin* apportent 8 000 €, des Mécènes privés apportent 10 925€ via des dons opérés auprès de notre association et la *Fondation du Crédit Agricole* apporte 5 000 €.

Restaurations du bâti :

Le clocher de l'église St-Maurice est en cours de restauration depuis le 18 septembre 2023.

Les travaux ont permis la restauration complète de la charpente et du beffroi (en cours).

La pente du clocher sera ramenée à 30% ce qui permet de retrouver le clocher couvert de tuiles canal et renforce l'harmonie avec le village d'Usson. Le débâchage est prévu la semaine n°6, autour du 9 février 2024.

La restauration du narthex, espace de l'église sous le clocher, va de pair avec la restauration du clocher. Divers sondages ont permis de retrouver des éléments sculptés de chapiteaux – dont une chouette primitive – qui vont être mis en valeur. La consolidation de la voute du narthex qui soutient le clocher devrait être finalisée à la fin du printemps.

M. Bertrand Livet, maire d'Usson fait alors une présentation chiffrée de l'intégralité des travaux par poste, et M. Gérard Lebègue, président de l'association des Amis de l'Église St-Maurice d'Usson propose à l'assemblée la participation financière à chacune des lignes de restauration.

Ces points sont résumés dans le tableau ci-dessous - *montants en € déduits de la récupération de TVA de la commune via le FCTVA égal à 16,4 %* :

	Montant coût réel	Reste à charge Commune FCTVA déduit	Proposition de financement Amis de l'Église d'Usson
Lignes de financement			
Études travaux église	179 499,43	16 634,43	16 634,43
Mesures d'urgence clocher	30 560,60	0,00	-
Études & restauration retable	121 437,85	17 382,85	10 925,00
Restauration tabernacle & statuaires	19 946,11	1 517,51	1 517,51
Conservation crucifixion de Deutsch	9 128,20	0,00	-
Sécurité intrusion église	4 921,00	764,75	764,75
Restauration clocher	709 813,95	122 288,93	50 000,00
Restauration chapelle St-Roch	37 972,68	7 184,16	7 184,16
Total en €	1 113 279,82	165 772,63	87 025,85

Le président Gérard Lebègue, après consultation du bureau, compte tenu de la disposition financière du compte œuvre suggère un financement sur l'ensemble des lignes de restauration du patrimoine de 87 025,85 € soit 52,50% du reste à charge communal.

Il resterait sur le compte œuvre la somme de 57,08 €

Après en avoir délibéré et mis au vote, l'assemblée générale vote à l'unanimité la proposition de financement.

S'ensuit une discussion sur la seconde phase de travaux de la structure et la mise en place des tableaux et la restauration de la sacristie, chapelle seigneuriale dite « de la Reyne Margot » envisagée pour l'automne 2025.

L'assemblée décide que cette seconde phase de restauration fera l'objet d'une concertation et d'un nouvel appel à recherche de fonds.

7. Questions diverses

Au titre des questions diverses, le président Gérard Lebègue propose deux délibérations d'ordre juridique à l'assemblée :

- Délibération clarifiant la rémunération des membres du Conseil d'Administration – Bureau et Comité Technique.
- Délibération d'acceptation de l'actif de l'association Usson-Passé-Présent relative à la dissolution de cette association.

Ces deux délibérations sont votées à l'unanimité par l'assemblée générale et sont jointes en annexe du procès-verbal.

Par ailleurs, le président passe la parole à Jérôme Verghade, secrétaire, qui présente l'architecture du nouveau site de l'association dont l'adresse est www.amisdusson.com

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Amis de l'Église St-Maurice d'Usson d'Auvergne à 21h28 après avoir remercié toutes les personnes de l'assistance qui se sont jointes à cette assemblée et invite les participants autour d'un verre de l'amitié.

Fait à Usson, le 10 février 2024

M. Gérard Lebègue, *président*

Mme Anne-France Thuret, *vice-présidente*

Mme Josette Picgirard-Granier, *trésorière*

M. Jérôme Verghade, *secrétaire*

Extrait du registre des Délibérations

Adhérents	63
Donateurs	53
Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

D.24-071 > Rémunérations des membres du conseil d'administration

- Vu l'article 3 et suivants des Statuts de l'Association *Les Amis de l'Eglise St-Maurice d'Usson d'Auvergne*
- Vu le Bulletin Officiel des Impôts *BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20-20170607*

Le Président de l'association en conformité avec la législation en vigueur, propose que lorsque la rémunération d'un membre du conseil d'administration est la contrepartie d'une activité effective à un titre autre que ses fonctions administratives dans l'association, la rémunération brute mensuelle totale versée ne peut être supérieure au trois quarts du SMIC annuel.

Par rémunération, il convient d'entendre le versement de sommes d'argent ou l'octroi de tout autre avantage consenti ; salaires, honoraires, avantages en nature et autres cadeaux, de même que tout remboursement de frais dont il ne peut être justifié qu'ils ont été utilisés conformément à l'objet de l'association.

Les membres du Conseil d'Administration – Bureau et Comité technique – ne prennent pas part au vote.

Les adhérents de l'association présents à l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 approuvent cette délibération à l'unanimité et chargent le Président de la mettre en œuvre.

Pour valoir ce que de droit
Usson, le 02 février 2024

Gérard Lebègue, Président



Extrait du registre des Délibérations

Adhérents	63
Donateurs	53
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

D.24-072 > Attribution de l'actif de l'association Usson-Passé-Présent

- Vu l'article 9 des Statuts de l'Association *Les Amis de l'Eglise St-Maurice d'Usson d'Auvergne*

Le Président Gérard Lebègue informe l'assemblée que, M. Stéphane Amiet, liquidateur de l'association *Usson-Passé-Présent* suite au décès de son président M. Jean-Pierre Amiet en avril 2023, a proposé que l'actif net de cette association soit attribué à l'association *Les Amis de l'Eglise St-Maurice d'Usson*.

Le Président Lebègue après avoir salué la mémoire de Jean-Pierre Amiet et ses actions pour la diffusion de la culture, rappelle à l'assemblée que ces deux associations ont un objet commun – l'organisation de manifestations culturelles – et que l'actif net attribué serait flêché sur cet objet dans le compte fonctionnement.

M. Bertrand Livet, maire d'Usson, prend alors la parole pour évoquer le passé de l'association *Usson-Passé-Présent*, et exprime qu'il lui paraît cohérent que l'actif de cette association ussonaise, qui a toujours été aidée par la commune d'Usson, soit transféré aux *Amis de l'Eglise St-Maurice d'Usson* qui poursuit le même objet culturel.

Les membres de l'association *Les Amis de l'Eglise St-Maurice d'Usson*, réunis en Assemblée Générale, approuvent l'attribution de l'actif net de l'association *Usson-Passé-Présent* à l'unanimité et chargent le Président de toutes démarches à cet effet.

Pour valoir ce que de droit
Usson, le 02 février 2024

Gérard Lebègue, Président

